

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 6 décembre 2022 à 20 h.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Josée Castonguay, conseillères, et monsieur Martin Lavallée, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absents : madame Lucie Ouellet, conseillère, et monsieur François Boisjoly, conseiller

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 30, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur les projets de règlements 1083-2-2022 ayant pour titre « Règlement 1083-2-2022 modifiant le règlement 1083-2017 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – Ajout de normes pour le secteur 5 (rue des Étangs) » et 1071-79-2022 ayant pour titre « Règlement 1071-79-2022 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 – Dispositions concernant la sécurité des piscines ».

À 19 h 48 le Comité de démolition s'est réuni pour statuer sur la demande d'autorisation pour le bâtiment principal situé au 147, Grande Côte Est. La conseillère madame Lyne Clermont fait lecture du rapport du 6 décembre 2022 relatif à leur décision. Conséquemment, le Comité refuse de faire droit à la présente demande.

2022-12-413

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-414

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|---|
| (413) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (414) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (415) | 3. | Approbation des procès-verbaux du 1 ^{er} et 28 novembre 2022; |
| (416-418) | 4. | Information et suivi de dossiers; |
| | 5. | Administration : |
| | 5.1. | Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – dépôt; |
| | 5.2. | Extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil – dépôt; |
| (419) | 5.3. | Avis de motion et dépôt du projet de règlement 19-4-2023 modifiant le règlement 19-2001 relatif au fonds de roulement; |
| (420) | 5.4. | Budget 2023 et programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 – date d'adoption; |
| (421) | 5.5. | Calendrier des séances 2023; |
| (422-423) | 5.6. | Budget des fêtes et vœux de Noël; |
| (424) | 5.7. | Adoption du projet de règlement 119-2022 portant sur la citation du Pavillon Clément-Loranger à titre d'immeuble patrimonial; |
| (425) | 5.8. | Personnel; |
| (426) | 5.9. | Entente relative à la ressource en environnement (MRC); |
| (427) | 5.10. | Comité de démolition – nomination des représentants; |
| (428) | 5.11. | Demande de subvention – programmes Desjardins; |
| | 6. | Sécurité publique : |
| (429) | 6.1. | Sécurité routière – dépôt de rapport; |

- (430) 7. Travaux publics :
 - 7.1. Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – reddition de compte;
- (431) 8. Hygiène du milieu :
 - (432) 8.1. Collecte des matières organiques putrescibles – dépôt de soumissions;
 - (433) 8.2. Collecte de sapins;
 - (434) 8.3. Coordonnateur aux mesures d'urgence – nomination;
 - 8.4. Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence et financement;
- (435) 9. Loisirs et culture :
 - (436) 9.1. Bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay – nomination des représentants officiels;
 - 9.2. Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – cotisation annuelle;
 - 9.3. Halloween – dépôt de rapport;
 - 9.4. Péchés mignons – dépôt de rapport;
 - (437) 9.5. Politique culturelle – dépôt de rapport;
 - (438) 9.6. Équipement – centre sportif;
- (439) 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - (440) 10.1. Certificat de conformité – règlement 1071-78-2022 (MegaDome);
 - (441) 10.2. Adoption du projet de règlement 1083-2-2022 modifiant le règlement 1083-2017 (PIIA) – Ajout de normes pour le secteur 5 (rue des Étangs);
 - (442) 10.3. Adoption du second projet de règlement 1071-79-2022 modifiant les règlements de zonage 269-90 et 105-92 – Dispositions concernant la sécurité des piscines;
 - (443) 10.4. Demande de certificat d'autorisation pour démolition – 147, Grande Côte Est;
 - (444-447) 10.5. Demande de permis d'usage conditionnel – 375-377, rue Notre-Dame;
 - (448-451) 10.6. Demandes de permis PIIA;
- (452) 11. Courrier;
- 12. Approbation des comptes payés et à payer;
- 13. Divers;
- 14. Période de questions;
- (453) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-415

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET 28 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 1^{er} et 28 novembre 2022 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-416 MONARQUES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de l'Institut de recherche en biologie végétale au montant de 635 \$ (taxes incluses) pour la présentation d'une conférence ayant pour titre Mission monarche.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-417 MANDAT PROCUREURS – COUR MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie mandate Me Pierre-Édouard Asselin et Me Hubert Girard de l'étude d'avocats Roy et Asselin inc. pour agir à titre de procureurs désignés de la municipalité dans les dossiers soumis à l'attention de la Cour municipale d'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-418 AUGMENTATION DU FONDS RÉSERVÉ

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'affecter une somme de 25 000 \$, à même le budget de l'année en cours, au fonds réservé dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications, Volet 1-A.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet et Josée Castonguay, ainsi que messieurs André Villeneuve, Martin Lavallée et François Boisjoly, membres du conseil, ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour.

EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général et greffier-trésorier dépose un extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil.

2022-12-419 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 19-4-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-2001 RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT

La conseillère madame Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 19-2001 relatif au fonds de roulement, et dépo-

se le projet de règlement numéro 19-4-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2022-12-420 BUDGET 2023 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025 – DATE D'ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le dépôt et l'adoption du budget pour l'année financière 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 aient lieu lors d'une séance extraordinaire le 19 décembre 2022 à 19 h.

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution 2022-11-386.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-421 CALENDRIER DES SÉANCES 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 57, rue Laroche, Lanoraie.

17 janvier	4 avril	4 juillet	3 octobre
7 février	2 mai	8 août	7 novembre
7 mars	6 juin	5 septembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-422 BUDGET DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 4 000 \$, en cette période des fêtes, afin de souligner le travail effectué tout au long de l'année par les employés municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-423 VŒUX DE NOËL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 600 \$ pour la diffusion de vœux de Noël.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-12-424 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 119-2022 PORTANT SUR LA
CITATION DU PAVILLON CLÉMENT-LORANGER À TITRE D'IMMEUBLE
PATRIMONIAL**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 119-2022 portant sur la citation du Pavillon Clément-Loranger à titre d'immeuble patrimonial », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-425

PERSONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'entériner la nomination de madame Megan Joncas à titre de surveillante sur appel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-426

ENTENTE RELATIVE À LA RESSOURCE EN ENVIRONNEMENT (MRC DE D'AUTRAY)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a adhéré au Service d'urbanisme et d'environnement de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme et d'environnement de la MRC de D'Autray a procédé à l'embauche d'un conseiller en environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner ce conseiller en environnement comme fonctionnaire responsable de l'application de la réglementation d'environnement, au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner ce conseiller en environnement comme fonctionnaire pouvant émettre des constats d'infraction et pouvant représenter la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De désigner monsieur Antoine Drainville-Mongeau à titre de conseiller en environnement, pour l'application des règlements d'environnement et de nuisances, au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-427 COMITÉ DE DÉMOLITION – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De mandater les conseillères mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor et le conseiller monsieur François Boisjoly pour siéger sur le Comité de démolition.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-428

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'entériner la demande de subvention auprès de Caisse Desjardins pour l'acquisition d'une station de remplissage de bouteilles d'eau potable, à utiliser lors d'événements.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-429

SÉCURITE ROUTIÈRE – DÉPÔT DE RAPPORT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le rapport produit par le Comité sur la sécurité routière déposée par la conseillère madame Lyne Clermont, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-430

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie approuve les dépenses d'un montant de 57 482,42 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-431

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray s'est doté d'un Plan de gestion des matières résiduelles, et qu'elle a demandé des soumissions pour la collecte et le transport des matières organiques putrescibles destinées au compostage pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme EBI Environnement inc. au montant de 391 821,58 \$ (taxes incluses) pour la collecte et le transport des matières organiques putrescibles débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2027, soit 41 collectes par année.

De plus, le montant sera ajusté chaque année en fonction du nombre de portes.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-432

COLLECTE DE SAPINS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la compagnie Arbressence au montant de 2 259,40 \$ (taxes en sus) pour la collecte à domicile, de porte en porte, des sapins de Noël, laquelle aura lieu le 13 janvier 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-433

COORDONNATEUR AUX MESURES D'URGENCE – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il convient de nommer le coordonnateur et le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal nomme monsieur Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Municipalité de Lanoraie.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit nommé coordonnateur adjoint des mesures d'urgence pour la Municipalité de Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-434

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et désirent que la MRC administre les coûts;

CONSIDÉRANT l'article 569 du Code municipal du Québec et l'article 468 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère dans l'intérêt conjoint des parties de convenir d'une entente intermunicipale pour la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et de prévoir le partage des coûts;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la Municipalité de Lanoraie a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres qui a été remise à la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QU'il convient que la Municipalité de Lanoraie autorise la MRC de D'Autray à utiliser les sommes provenant du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente relative au coordonnateur des mesures d'urgence avec la MRC de D'Autray et les autres municipalités participantes.

D'autoriser la MRC de D'Autray à utiliser les sommes remises dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-435

BIBLIOTHÈQUE GINETTE-RIVARD-TREMBLAY – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS

CONSIDÉRANT la convention de services intervenue entre la municipalité et le Réseau BIBLIO CQLM;

CONSIDÉRANT l'obligation de nommer deux représentants officiels par résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont

APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseiller monsieur Martin Lavallée, soit nommé « représentant » de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay pour l'année 2023.

Que la responsable de la bibliothèque et de la culture madame Marie-France Letreiz soit nommée « coordonnatrice » de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay pour l'année 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-436

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 150 \$ pour notre adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière, pour l'année 2022-2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

HALLOWEEN – DÉPÔT DE RAPPORT

En vertu du règlement numéro 96-2017, le maire monsieur André Villeneuve dépose et fait une lecture sommaire du rapport Halloween, réalisé par l'agente de communication.

LES PÉCHÉS MIGNONS DE LANORAIE – DÉPÔT DE RAPPORT

En vertu du règlement numéro 96-2017, la conseillère madame Marie-Ève Mondor dépose et fait une lecture sommaire du rapport Les péchés mignons de Lanoraie 2022 réalisé par l'agente de communication.

2022-12-437

POLITIQUE CULTURELLE – DÉPÔT DE RAPPORT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le rapport produit par le Comité sur la politique culturelle déposé par le conseiller monsieur Martin Lavallée, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-438

ÉQUIPEMENT – CENTRE SPORTIF

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 4 000 \$ (taxes en sus) pour l'acquisition d'une machine distributrice pour le Centre sportif.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère madame Lyne Clermont dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-12-439

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1071-78-2022 (MEGADOME)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1071-78-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 105-92 – Bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome » émis le 24 novembre 2022.

Le maire demande le vote.

A voté contre : Josée Castonguay

Cette résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

La conseillère madame Lyne Clermont reprend sa place à la table des délibérations.

2022-12-440

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1083-2-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1083-2017 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AJOUT DE NORMES POUR LE SECTEUR 5 (RUE DES ÉTANGS)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1083-2-2022 modifiant le règlement 1083-2017 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – Ajout de normes pour le secteur 5 (rue des Étangs) », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-441

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1071-79-2022 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 105-92 ET 269-90 – DISPOSITIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement numéro 1071-79-2022 ayant pour titre « Règlement 1071-79-2022 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 – Dispositions concernant la sécurité des piscines » soit adopté sans modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère madame Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des

discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

**2022-12-442 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DÉMOLITION – 147,
GRANDE CÔTE EST**

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au Comité de démolition, pour le bâtiment principal au 147, Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le conseil local du patrimoine a pris connaissance de la présente demande de démolition et qu'elle ne respecte pas l'ensemble des critères et objectifs du règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du Comité de démolition, de refuser de faire droit à la demande de démolition du bâtiment situé au 147, Grande Côte Est, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère madame Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

Le maire monsieur André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-12-443

DEMANDE DE PERMIS D'USAGE CONDITIONNEL – 375-377, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis d'usage conditionnel au 375-377, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la conversion d'une portion commerciale du bâtiment à usage mixte afin d'y aménager un total de 8 logements;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1081-2015 concernant les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT les documents soumis pour l'appréciation de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission d'un permis d'usage conditionnel, et ce, sur la base des renseignements et documents fournis.

Le maire suppléant demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire monsieur André Villeneuve reprend sa place à la table des délibérations.

2022-12-444 DEMANDE PERMIS PIIA – 383, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis d'affichage au 383, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à installer deux enseignes attachées au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et des couleurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis d'affichage au 383, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-445 DEMANDE PERMIS PIIA – 381, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation au 381, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à abattre 2 bouleaux sur la propriété;

CONSIDÉRANT QU'un ingénieur forestier a fait l'évaluation de l'état général des arbres;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission d'un permis de coupe d'arbre au 381, rue Sainte-Marie, conditionnellement à ce que deux nouveaux arbres d'une hauteur minimale de 1.8 mètre et dont le tronc possède un diamètre de 5 centimètres soient plantés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-446 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 410, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis au 410, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à installer un nouveau garde-corps et une main courante à la galerie arrière;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et des couleurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de permis au 410, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-447

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 444, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation au 444, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à abattre un érable argenté sur la propriété;

CONSIDÉRANT QU'un ingénieur forestier a fait l'évaluation de l'état général de l'arbre;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande au 444, rue Sainte-Marie, conditionnellement à ce qu'un nouvel arbre d'une hauteur minimale de 1.8 mètre et dont le tronc possède un diamètre de 5 centimètres soit planté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-448

CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – GUIGNOLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la municipalité verse au Carrefour Émilie de Lanoraie, un montant de 4 000 \$ à l'occasion de la Guignolée 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-449 CREVALE – LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (tous sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux JPS 2023 afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

- A. Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2023 par le biais de nos outils de communication (médias sociaux, bulletin municipal, site Web, infolettre, etc.);
- B. Nommer un délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité, nous nommons le maire monsieur André Villeneuve à titre de délégué en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'il puisse agir comme ambassadeur en la matière;
- C. S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que :
 - Distribution des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
 - Proposition d'activités parents-enfants;
 - Remise de cartes d'encouragement;
 - Investissement dans la bibliothèque municipale;
 - Marques de reconnaissance aux finissants de notre collectivité;
 - Projet collaboratif avec les écoles de notre milieu;
 - Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES;
- D. Relever le défi du jeudi PerséVERT le 16 février 2023. La municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-450

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont

ET RÉSOLU

Qu'un montant de 1 500 \$ soit versé au Club de l'Âge d'Or de Lanoraie afin mettre à jour leur équipement de bureau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-451

CENTRAIDE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ à Centraide Lanaudière à l'occasion de leur collecte de fonds annuelle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-452

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 765 332,59 \$ (522332 à 522482, PA 1209 à PA 1223, 11458, 11462 à 11559) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 16 À 21 H 34

2022-12-453

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 35.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire